

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 octobre 2020

Arrêté des comptes 2020 et travaux de revue des états financiers : l'AMF précise ses attentes dans le contexte actuel

L'AMF publie chaque année à l'automne une série de recommandations en vue de l'arrêté des comptes à l'attention des préparateurs, des auditeurs et des utilisateurs. L'AMF a conscience que l'épidémie de coronavirus et la situation économique qui en découle génèrent des difficultés et incertitudes pour les sociétés. Cela a bien entendu orienté les recommandations de cette année. Comme tous les ans, celles-ci sont cohérentes avec les thèmes prioritaires communs européens publiés par l'ESMA, dont la partie extra-financière traduite en français est également disponible sur le site de l'AMF.

Retour sur l'activité de l'AMF sur les états financiers

L'AMF présente les conclusions de ses travaux de revue des états financiers annuels, menés entre octobre 2019 et septembre 2020. Cette année, l'ensemble des revues complètes (68% contre 73% en 2019) et ciblées (32% contre 27% en 2019) couvre au total 78 sociétés. 85 % des revues finalisées sur la période ont conduit à l'envoi de recommandations et/ou points d'amélioration aux sociétés portant majoritairement sur le chiffre d'affaires et les instruments financiers.

Au cours du premier semestre 2020, au vu du contexte, l'AMF a échangé avec un très grand nombre de sociétés de l'ensemble des compartiments. Ces échanges ont permis un dialogue

entre les sociétés, leurs commissaires aux comptes et l'AMF sur les principaux sujets comptables et de communication financière en amont de la publication des comptes semestriels (ou annuels pour les sociétés en clôture décalée).

Des recommandations préparées dans un contexte de crise

Les recommandations reviennent sur la présentation des effets de la pandémie dans les comptes des sociétés et soulignent l'importance d'une information spécifique et la plus transparente possible sur les principaux jugements exercés par la société. Elles soulignent également la pertinence du choix de ne pas isoler certains effets de la crise sanitaire sous le résultat opérationnel courant et décrire les hypothèses utilisées pour les sociétés communiquant sur certains effets de la crise.

Le sujet des tests de dépréciation est développé en reprenant certains éléments indiqués par l'AMF en vue des comptes semestriels et en insistant sur l'importance de la mise à jour et la description des hypothèses clés, notamment opérationnelles, ainsi que leur sensibilité.

Par ailleurs, l'AMF se penche sur les informations communiquées sur la liquidité (position de liquidité, continuité d'exploitation et gestion du besoin en fond de roulement) qui sont particulièrement suivies par les utilisateurs.

Enfin, une partie a été consacrée aux institutions financières et notamment à la méthodologie de détermination du risque de crédit et la transparence attendue sur ce sujet (gestion et expositions au risque de crédit, pertes attendues).

Zoom sur les contrats de location

Du fait de la première année d'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location, l'AMF revient sur certains éléments techniques ayant fait l'objet de discussions récentes et sur les informations attendues dans les états financiers.

En savoir plus

- Recommandation DOC-2020-09 : Arrêté des comptes 2020 et travaux de revue des états financiers
- ESMA - Public Statement on European Common Enforcement Priorities 2020

AMF - Reporting extra-financier 2020 : recommandations de l'ESMA

Table des matières des recommandations d'arrêté des comptes applicables au 1er

janvier 2020

Mots clés

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

COVID-19

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée : l'AMF recommande l'utilisation de la charte des bonnes pratiques élaborée par la Place



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



GUIDE PROFESSIONNEL

INFO PÉRIODIQUE &
PERMANENTE

23 mai 2022

Guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02